

EXEAT 2024

Activités	Période d'exécution	Observations
Recueil des demandes de mutation pour les INEAT	du 15 - 23 / 02 / 2024	<p>❖ Agents concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Professeurs de Lycée (A4 / A5 / A6 / A7) ▪ Professeurs de Collège (Monovalents / Bivalents) ▪ Professeurs de CAFOP ▪ Instituteurs / Instituteurs Adjoints / Éducateurs Préscolaires / Educateurs Préscolaires Adjoints ▪ Éducateurs / Inspecteurs d'Éducation ▪ Inspecteurs d'Orientation.
Session des Mutations Internes (INEAT)	du 28- 29 / 02 / 2024	
Publication des postes vacants en vue des EXEAT sur les sites de la DRH, du MENA et sur CODIPOST	le 04 / 04 / 2024	
Candidatures aux EXEAT 2024 : dans l'espace agent CODIPOST via « www.drheducationci.org »	du 09 - 19 / 04 / 2024	
Validation, en ligne, des candidatures par les Administrateurs CE / IEPP / DCAFOP	du 09 - 20 / 04 / 2024	
Validation, en ligne, des candidatures par les DRENA	du 09 - 22 / 04 / 2024	
Session des EXEAT 2024	du 08 – 10 / 05 / 2024	
<p>❖ Motifs et conditions de candidature :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapprochement de conjoints : trois (03) ans d'ancienneté dans la DRENA ; ▪ Convenance personnelle : cinq (05) ans d'ancienneté dans la DRENA. <p>NB : ne sont pas concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tout agent déclaré inapte à la fonction enseignante ; ▪ Tout agent en procédure DMOSS. 	<p>Les pièces justificatives « à numériser et à charger via espace Agent CODIPOST »</p>	
	Convenance personnelle	Rapprochement de conjoints
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Arrêté de Nomination ou de Promotion (lisible) 2. Certificat de reprise de Service N°2 (visé par le supérieur hiérarchique) 	<p>▪ Pour le candidat :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Arrêté de Nomination ou de Promotion (lisible) 2. Certificat de reprise de Service N°2 (visé par le supérieur hiérarchique) 3. Acte de mariage original